



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 59773

## Texte de la question

M. Georges Colombier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de l'épizootie de fièvre aphteuse en France. En raison de l'application d'un « principe de précaution », des troupeaux entiers d'animaux susceptibles d'avoir été en contact avec le virus sont abattus de manière systématique. Il convient de s'interroger sur l'opportunité d'une telle mesure. Il lui demande donc les raisons pour lesquelles le Gouvernement n'a pas opté pour une vaccination de précaution qui permettrait d'éviter ces abattages terribles et largement médiatisés. Par ailleurs, eu égard aux conséquences économiques désastreuses pour la filière viande, il lui demande les mesures qu'il compte prendre en vue d'une indemnisation rapide des éleveurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59773

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 avril 2001, page 2040